

SARL 2M TRAVAUX PUBLIC

Capital social : 8 000 €

Siège social : 3 rue Joseph et Étienne Montgolfier – 93110 Rosny-sous-Bois

SIREN : 899 613 921 – RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars 2026, les associés de la société SARL 2M TRAVAUX PUBLIC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Ordre du jour :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce.
- Pouvoirs pour formalités.

Résolution unique

L'assemblée rappelle que lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2024, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.


Après examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvés par les associés, il apparaît que :

Capital social	8 000 €
Capitaux propres au 31/12/2024	14 878 €

En conséquence, l'assemblée constate que les capitaux propres de la société ont été reconstitués et sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Rosny-sous-Bois
Le 05 mars 2026

Associé 1 : Mr MOHAMED SHIMI	Associé 2 : Mr RAHALI EL MOSTAPHA
Signature : 	Signature : 